

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

Direction des soutiens et des finances

Arrêté du 15 décembre 2016 portant dissolution de la brigade territoriale d'Arelaune-en-Seine et modification corrélative des circonscriptions des brigades territoriales de Rouen, de Déville-lès-Rouen, de Le Trait et de Rives-en-Seine (Seine-Maritime)

NOR : INTJ1635884A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense ;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15-1 et R. 15-22 à R. 15-26 ;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête :

Article 1^{er}

La brigade territoriale d'Arelaune-en-Seine (Seine-Maritime) est dissoute à compter du 31 décembre 2016. Corrélativement, les circonscriptions des brigades territoriales de Rouen, de Déville-lès-Rouen, de Le Trait et de Rives-en-Seine sont modifiées, à la même date, dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes des brigades territoriales de Rouen, de Déville-lès-Rouen, de Le Trait et de Rives-en-Seine exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (1^o) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 15 décembre 2016.

Pour le ministre et par délégation :
*Le général de corps d'armée,
directeur des soutiens et des finances,*
L. TAVEL

ANNEXE

BRIGADE TERRITORIALE	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
Rouen	Amfreville-la-Mi-Voie Bihorel Bois-Guillaume Bonsecours Caudebec-lès-Elbeuf Cléon Darnétal Elbeuf Freneuse Grand-Couronne La Bouille Le Grand-Quevilly La Londe Le Mesnil-Esnard Le Petit-Quevilly Moulineaux Oissel Orival Petit-Couronne Rouen Saint-Aubin-lès-Elbeuf Saint-Étienne-du-Rouvray Saint-Léger-du-Bourg-Denis Saint-Pierre-lès-Elbeuf Sotteville-sous-le-Val Sotteville-lès-Rouen Tourville-la-Rivière	Amfreville-la-Mi-Voie Bihorel Bois-Guillaume Bonsecours Canteleu Caudebec-lès-Elbeuf Cléon Darnétal Elbeuf Freneuse Grand-Couronne La Bouille Le Grand-Quevilly Le Houleme La Londe Malaunay Mont-Saint-Aignan Le Mesnil-Esnard Le Petit-Quevilly Moulineaux Notre-Dame-de-Bondeville Oissel Orival Petit-Couronne Rouen Saint-Aubin-lès-Elbeuf Saint-Étienne-du-Rouvray Saint-Léger-du-Bourg-Denis Saint-Pierre-lès-Elbeuf Sotteville-sous-le-Val Sotteville-lès-Rouen Tourville-la-Rivière
Déville-lès-Rouen	Canteleu Déville-lès-Rouen Hautot-sur-Seine Hérouville La Vaupalière Le Houleme Malaunay Maromme Mont-Saint-Aignan Montigny Notre-Dame-de-Bondeville Pissy-Pôville Quevillon Roumare Sahurs Saint-Jean-du-Cardonnay Saint-Martin-de-Boscherville Saint-Pierre-de-Manneville Val-de-la-Haye	Déville-lès-Rouen Hautot-sur-Seine Hérouville La Vaupalière Maromme Montigny Pissy-Pôville Quevillon Roumare Sahurs Saint-Jean-du-Cardonnay Saint-Martin-de-Boscherville Saint-Pierre-de-Manneville Val-de-la-Haye
Le Trait	Épinay-sur-Duclair Jumièges Le Mesnil-sous-Jumièges Le Trait Sainte-Marguerite-sur-Duclair Yainville	Jumièges Le Mesnil-sous-Jumièges Le Trait Yainville
Arelaune-en-Seine	Arelaune-en-Seine Heurteauville Notre-Dame-de-Bliquetuit Vatteville-la-Rue	(Dissolution)
Rives-en-Seine	Anquetierville Louvetot Maulévrier-Sainte-Gertrude Rives-en-Seine Saint-Arnoult Saint-Aubin-de-Crétot Saint-Gilles-de-Crétot Saint-Nicolas-de-la-Haie	Anquetierville Arelaune-en-Seine Épinay-sur-Duclair Heurteauville Louvetot Maulévrier-Sainte-Gertrude Notre-Dame-de-Bliquetuit Rives-en-Seine Saint-Arnoult Saint-Aubin-de-Crétot Saint-Gilles-de-Crétot Sainte-Marguerite-sur-Duclair Saint-Nicolas-de-la-Haie Vatteville-la-Rue